

M É M O I R E

BUREAU D'AUDIENCES  
PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

---

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC  
ÉOLIEN DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-  
LOUP

ALEXANDRE APRIL

15 JUIN 2006

7 PAGES

# BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE  
RIVIÈRE-DU-LOUP

---

## INTRODUCTION

---

Je vous fais parvenir ce mémoire à titre de citoyen de la municipalité de Cacouna résidant au sud de l'autoroute Jean-Lesage (Autoroute 20).

Je ne ferai en aucun cas, dans ce mémoire, allusion au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC qui, en vertu de l'article 5.2<sup>1</sup> et 5.7<sup>2</sup>, prohibe l'implantation d'éoliennes dans le secteur délimité par la 132, la 20, la route de l'Église et la frontière Ouest de Cacouna.

En aucun cas, il n'est utile d'en parler puisque le promoteur, en pleine connaissance de cette prohibition, ne semble manifester en aucun cas, au fil du projet dit évolutif, une gêne de s'y installer. La question ne semble embêtante pour lui que puisqu'elle est médiatisée. Et les mesures d'atténuation dont ils parlent semblent être une autre occasion de rire de la population. Ce n'est pas en plantant des arbres le long de l'autoroute qu'ils feront disparaître leurs éoliennes.

J'essayerai également de ne pas faire allusion à l'inutilité de ce mémoire qui se veut une réponse positive au leurre de transparence démocratique d'écoute de la population, et ce, autant de la part du gouvernement que du promoteur SkyPower. Voyons les faits.

- Les documents de travail disponibles à titre consultatif lors de la première partie des audiences étaient la version 1 alors que SkyPower nous répliquait alors selon la version 2. Et pis, ils déposent une version 3 de leur projet moins de 24 h avant la date limite de la transmission des mémoires.
- Le rapport déposé au ministre n'est que consultatif.
- Le ministre et le gouvernement Charest ne sont en aucun cas à l'écoute des désirs de la population comme démontré dans le dossier du mont Orford dont le projet de loi fut adopté sous bâillon.

Considérant ces faits, les participants se sentent leurrer par le promoteur, d'une part, qui manque de transparence envers la population et qui cache sous un couvert d'adaptation aux recommandations, l'hypocrisie de présenter à la population un projet brouillon. Mais les citoyens se sentent leurrés par ce processus qui se veut démocratique également par ce que le projet semble, de la part du gouvernement, entériné avant même la tenue des audiences publiques. Par ses idéologies d'enraiment de la dette, monsieur Charest, en vendant l'énergie ici produite aux États-Unis par le biais de sa stratégie énergétique, endettera le paysage. En aucun cas, il ne sera

---

<sup>1</sup> « L'implantation d'une éolienne est prohibé à une distance inférieure à 2000 mètres de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent. »

<sup>2</sup> « L'implantation d'une éolienne doit respecter, à l'égard de l'emprise [...] de l'autoroute 20 [...], une distance minimale équivalente à 10 fois la hauteur hors tout de cette éolienne. » Ce qui représente une bande de 1210 mètres.

attentif au vent de protestation qui se lève sur le déploiement anarchique des éoliennes sur le territoire du Québec. En aucun cas, il ne sera attentif aux MRC qui, les unes après les autres, se dépêchent de se protéger contre ces mastodontes propres par le biais de réglementations. En aucun cas, il ne reviendra sur sa décision d'accepter la construction d'éoliennes dans le secteur hautement touristique de la MRC.

Le promoteur à même l'odieuse de prétendre que ses éoliennes formeront un attrait touristique! Comme plusieurs l'ont dit, les pylônes électriques ne sont pas une destination rêvée. Et il en sera de même pour l'éolien. Aussi, j'aimerais bien dire que je juge inadéquates les redevances infimes aux municipalités comme remboursement des pertes économiques dues à la fuite du tourisme, mais je n'ai pas les chiffres déposés hier.

---

## TRANSPARENCE

---

J'ai fait allusion en première partie au manque de transparence manifesté par le promoteur à l'égard de la population. Ce manque de transparence l'est également envers des spécialistes gouvernementaux chargés d'encadrer le projet qui se sont plaints, lors des audiences, de travailler sur des plans inachevés et sur des plans représentant le territoire de la MRC sur une feuille 8 X 11.

Vous aussi, commissaire, avez manifesté dans votre rôle impartial un sentiment semblable à celui de la population.

*Est-ce que je peux finir, parce que je commence à être un petit peu impatient avec ce projet, où on essaie d'avoir des informations, il y en a jamais. L'étude d'impact est pas terminée, on n'est pas sûr du projet, on sait pas quand est-ce que ça va être fini. Le ministère de l'Environnement nous dit que c'est peut-être au mois de septembre qu'on va avoir leur avis finalement sur votre dernière étude d'impact numéro je ne sais trop quoi<sup>3</sup>.*

Nous avons été dans ces audiences, dans un brouillard épais de fumisterie. Il n'y a pas que les oies blanches qui vont frapper un mur. C'est l'ensemble des vieux du Bas-du-Fleuve qui, depuis des centaines d'années, jouissent d'un milieu de vie exceptionnel et envié qui vont se faire voler leurs terres. Nous sommes tous ici propriétaires de la terre du voisin.

Un autre point qu'il importe de préciser puis qu'on parle de transparence serait l'imposition du Règlement de contrôle intérimaire par la ville de Rivière-du-Loup. Monsieur Nicolas Gagnon a précisé que seul le conseil des maires est en mesure de modifier le RCI pour l'adopter au projet. Or, la ville de Rivière-du-Loup, qui est majoritaire sur ce conseil, est libre d'imposer à sa guise les modifications à ce règlement, et ce, à l'insu des représentants des municipalités touchées.

La population se sent dépassée par l'envergure du projet dont l'achat d'équipement est déjà signé sans pourtant que les études d'impacts environnementales soient satisfaisantes. Il est également pertinent de mentionner qu'aucune composante prévue pour 2006 n'est en provenance du Québec. En 2007, seules les tours seront fabriquées au Québec. Les turbines et les palmes qui viennent du Danemark sont déjà achetées, et ce, malgré le contrat de vente signé avec Hydro-Québec qui recommande pour les coûts globaux, 40 % de contenu local. SkyPower nie la présence d'usines spécialisées récemment construites en Gaspésie pour une seule raison :

---

<sup>3</sup> Séance de la soirée du 16 mai 2006, P.58

*Le temps, c'est de l'argent!*

On a placé la charrue devant les bœufs et on nous demande d'accepter sans un mot le projet qui est d'autre part, favorisé à l'aveuglette par le gouvernement et semble être appuyé par les élus sans consultation réelle de la population. Nous y reviendrons.

---

### SIMULATIONS VISUELLES

---

Combien de fois lors des séances de la première partie les habitants se sont cogné le nez aux tentatives d'objectivisation du paysage? C'est un sophisme que de vouloir objectiver la valeur d'un paysage. Donner comme exemple l'époque où les cheminées industrielles, signe de progrès, étaient perçues comme belles est digne d'un grand rhéteur. La valeur d'un paysage n'a rien d'objectif.

Ces obsessions d'objectivité qui prétendent le savoir absolu d'équations mathématiques dans le domaine purement subjectif qu'est la jouissance d'un paysage, manque de rigueur – ou de moral – à des endroits où un même cancer remarquerait avec évidence une ambiguïté.

On s'est servi à tort à de multiples reprises, et notamment dans les médias, de sondages feignant honteusement l'impartialité. On nous a présenté à de multiples reprises un sondage effectué par la municipalité de Cacouna présentant la population favorable à 80 % de l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Voici les véritables chiffres :

<b>En faveur :</b>	<b>40</b>
<b>En défaveur :</b>	<b>240</b>
<b>Indécis :</b>	<b>5</b>

Pourquoi les représentants élus de Cacouna présentent-ils leurs citoyens comme étant favorable aux éoliennes? La réponse est simple et se situe en deux points. Les citoyens ont eu un très court laps de temps ouvrable pour envoyer par la poste la réponse au sondage. Pis, les abstentions furent calculées comme favorable au projet! On ne parle pas de répartition des indécis, on parle d'impartialité flagrante dans un processus qui feint l'objectivité. Un étudiant de secondaire ne ferait pas cette erreur! Et les médias reprennent ces informations erronées qui sont confirmées par le maire d'une part, mais également reprises par le promoteur SkyPower, et ce, sans validation aucune de l'information. Tout de même étonnant de la part de personnes rigoureuses qui vont jusqu'à objectiver un paysage!

Je ne reviendrai pas sur le « PowerPoint » présenté et déposé qui reprend 3 des simulations visuelles effectuées par le promoteur. Les images parlent d'elles-mêmes. Je vous prie d'aller les consulter une dernière fois à fin de constater l'illusion dans laquelle le promoteur tente de nous embarquer.

Lorsqu'interrogé sur la déformation du paysage par un jeu d'optique dans les simulations visuelles, on nous répond que l'utilité de ces simulations est le positionnement des éoliennes. Vous aurez certainement comme moi un doute raisonnable sur cette affirmation. Si l'on désire localiser les éoliennes, nous le ferons par le biais de la feuille 8 X 11 représentant une vue

---

<sup>4</sup> Séance de la soirée du 15 mai 2006, P.80.

aérienne. Ces simulations sont la seule représentation qui fait sens à la population sur l'ampleur du projet. Le paysage de la MRC est même en accord avec cette affirmation.

*Je pense que l'analyse de l'impact sur le paysage peut pas se faire autrement que par des simulations. Je pense pas qu'avec une carte de localisation des éoliennes, ce soit suffisant; on peut toujours s'imaginer, mais les simulations, c'est un outil indispensable quoi qu'imparfait<sup>5</sup>.*

On devrait dire également qu'une éolienne représente un édifice de 30 étages et correspond à 3 fois la hauteur de l'église de Cacouna, à 4 fois la hauteur du centre hospitalier de Rivière-Du-Loup et à la hauteur du complexe G à Québec. Ceci informerait la population comme elle doit être informée.

---

## CONCLUSION

---

Que peut-on dire d'un projet qui manque autant de transparence? Que peut-on dire d'un projet dont les impacts non-négligeables auront des effets tangibles sur une population entière qui subira des années durant les impacts psychologiques d'un tel harcèlement de leur milieu de vie. En tout temps, la population doit avoir un droit de veto ou, du moins, une information intègre et une participation partagée au destin de leur milieu de vie. Et il en est du devoir du Bureau d'audience publique d'en assurer le respect et l'intégrité. Cette organisation aura rempli son mandat d'information et d'écoute que dans la mesure ou le degré de satisfaction avant le projet reste identique après. Dans une perspective kantienne, généraliser ce manque d'intégrité et de transparence à l'ensemble des projets évalués au BAPE transformerait cet exercice pourtant louable en une vulgaire plaisanterie qui serait la risée de tous. À ce titre, ce projet est à sanctionner du seul point de vue moral puis qu'il contrevient à l'essence même de l'utilité des audiences qui est d'assurer une démarche honnête avec la population. Que ce soit volontaire ou par manque de préparation, la recevabilité du projet actuel est inacceptable!

C'est une réaction normale et légitime que de s'opposer à l'imposition de ces mastodontes dans notre habitat paisible; réaction qui est d'autant plus souhaitable lorsque le projet manque de crédibilité et de préparation comme c'est le cas présentement. D'autre part, le syndrome du « pas dans ma cour » n'est en aucun cas un égoïsme! Le percevoir ainsi revêt, sur des airs de nationalisme, un égocentrisme camouflé qui ne partage en aucun cas les intérêts des victimes en les percevant dans une froideur qui les rend inhumaines et illégitimes.

Les intérêts de Québec à se tourner vers une énergie propre sont certes louables, surtout ces dernières années avec l'ampleur que prend le protocole de Kyoto. Mais à quel prix? Et, surtout, pour quel profit? Le Québec, en aucun cas, n'est présentement dépendant du potentiel éolien au prix d'en sacrifier, contre leur gré, le bien-être de plusieurs centaines d'individus et d'entreprises touristiques. Ce regain pour l'énergie propre me semble profiter d'une euphorie collective injustifiée. Depuis quand l'énergie produite au Québec n'est tel pas propre? Outre notre centrale nucléaire et thermique, le Québec jouit d'une réputation inégalée sur la scène internationale pour son potentiel scientifique et technique de l'hydroélectricité. En plus d'être relativement propre, elle tire, comme pour l'éolienne, son énergie d'une source renouvelable, abondante et gratuite d'autant plus qu'elle produit beaucoup plus d'électricité que ces moulins à vent. Comparativement à une centrale thermique – et loin de moi la tentative d'en faire la promotion, c'est plusieurs milliers d'éoliennes sur plusieurs milliers de kilomètres carrés que nécessite une même production d'électricité. Et la diversité des sources de production n'est en aucun cas un

---

<sup>5</sup> Séance de la soirée du 17 mai 2006, p.47.

argument recevable. Il n'y a aucune conséquence à promouvoir l'hydroélectricité ou encore l'énergie éolienne hors des lieux habités, près des barrages par exemple.

Il est de mise, je crois, dans une optique purement utilitariste, de faire le juste calcul des bénéfices par rapport aux conséquences. Et ce calcul se fait dans un premier temps dans une perspective nationale, dans un deuxième temps, une perspective locale.

Au niveau national, l'excédent de la vente électrique produit par ces éoliennes est microscopique comme revenu dans le budget québécois. Pis, les profits de la vente de l'électricité à Hydro-Québec sortent de la province pour se retrouver dans les poches d'actionnaires ontariens qui pourtant profitent des programmes fiscaux québécois. Le néo-libéralisme doit avoir ses limites.

Au niveau local, – je tiens à préciser que je n'ai pas d'information sur les derniers montants –, la compensation versée aux propriétaires terriens est ridicule comparativement au 16 000 \$ dans Brome-Missisquoi par exemple. Et les redevances aux municipalités sont insuffisantes. Qu'au niveau des pertes touristiques, nous sommes déficitaires! Faut-il ajouter à cela les coûts individuels liés à la perte de jouissance du milieu de vie, le stress lié à l'irritation des éoliennes, la perte de valeur des propriétés. Le vent est la ressource pour la torontoise SkyPower; le paysage, pour les gens d'ici. Le calcul est simple! Et même jouissant d'infime bénéfice, Québec n'a pas à faire sbire les conséquences de ses internet au milieu locaux.

En tous les cas, ces projets doivent se faire non pas à l'insu d'une population, mais bien en coopération avec celui-ci. Le cas de Murdochville dont les redevances que fournissent les éoliennes sont nécessaires à la survie de la collectivité n'est en aucun cas comparable aux ambitions de SkyPower. À cet égard, les éoliennes communautaires tel qu'envisagé au Saguenay-Lac-Saint-Jean répondent à mon avis à des critères fondamentaux qui traduisent bien les valeurs que doivent posséder ces projets.

Le bâillon est la marque de commerce du présent gouvernement. Et les éoliennes, ces stigmates, resteront, pendant des années, le label et l'incarnation hautement visible de la trahison d'une minorité par le gouvernement et certains décideurs locaux.

#### **EN TOUT LES CAS, LES CITOYENS SE SOUVIENDRONT QUE:**

- Seul un fond de démentiement et non un engagement légal rend crédible la démarche de SkyPower.
- « En phase d'exploitation, le promoteur s'engage à effectuer un suivi de trois ans, qui va porter sur les cas de mortalité des oiseaux et des chauves-souris<sup>6</sup> »
- SkyPower s'est engagé à remédier au problème de tensions parasites
- SkyPower démantèlera les éoliennes dans les six mois suivant la fin de l'exploitation, ou si l'une d'elles ne fonctionne pas pendant 2 ans.
- SkyPower s'est engagée à remédier à toute situation qui aurait pu causer préjudice à quelqu'un notamment aux routes servant au transport des équipements.
- « SkyPower, à titre de bon citoyen corporatif, s'est engagé devant cette Commission à [ne] pas localiser des éoliennes aux endroits où les propriétaires n'en voulaient pas<sup>7</sup>. »

---

<sup>6</sup> Séance de la soirée du 15 mai 2006, p. 43

- Skypower n'a aucun droit d'expropriation

Cette remarque est d'autant plus pertinente du fait que la majorité des chemins d'accès qui sont projetés par le promoteur relient les éoliennes, du moins à Cacouna, selon un axe Est-Ouest alors que les terres agricoles sont découpées perpendiculairement.

---

<sup>7</sup> Séance de la soirée du 17 mai 2006, p. 103.